

ORDONNE :

M. Adam Kulczycki est nommé chef du bureau indigène.

Il jouira du supplément attaché à cet emploi et entrera en fonctions à dater du 1^{er} décembre.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et au *Messenger de Tahiti*

Papeete, le 30 novembre 1854.

Signé : DU BOUZET.

N^o 69. — *ORDRE du 30 novembre 1854 nommant M. Perraud, directeur d'artillerie, aux fonctions de président du tribunal de police correctionnelle, etc.*

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

ORDONNE :

M. le capitaine Perraud, directeur d'artillerie, remplira les fonctions de président du tribunal de police correctionnelle, ainsi que celles de rapporteur près le 1^{er} conseil de guerre et le tribunal criminel, en remplacement de M. Lebrigant, parti pour France.

Papeete, le 30 novembre 1854.

Signé : DU BOUZET.

Mutations et nominations.

N^o 70.—Par décision du 3 avril 1854, M. le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies a nommé commis entretenus de la marine les écrivains employés en Océanie, MM. Feutray et de Bonneval.

N^o 71.—Par décision du 21 novembre 1854, M. le capitaine de frégate Roy (Louis-François), commandant en second de la corvette *Aventure*, est nommé, à dater du 22 courant, commandant particulier à Tahiti. Il remplira pendant les absences du Gouverneur les fonctions de Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

N^o 72.—Par décision du 21 novembre 1854, M. le sous-lieutenant d'infanterie de marine Jobey prendra, à dater de demain, le commandement de la compagnie indigène.